

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 061-226100014-20220708-DAJA16CP6722-DE



**POLE INFRASTRUCTURES  
TERRITORIALES**  
Direction de la gestion des routes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du 08 JUILLET 2022**

**DOSSIER N° 16.**

Reçu en Préfecture le :

Publié en ligne le : **- 8 JUL. 2022**

Certifié exécutoire

Pour le Président et par délégation

**TITRE :** ACQUISITIONS FONCIERES -  
COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES  
POUR LE PROJET DE DEVIATION DE  
DOMFRONT

Le **08 JUILLET 2022**, la Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil départemental

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe de BALORRE, Jean-Pierre FERET, Anick BRUNEAU, Sophie DOUVRY, Marie-Françoise FROUEL, Laurent MARTING, Valérie ALAIN, Jean-Vincent DU LAC, Patrick RODHAIN, Virginie VALTIER, Jocelyne BENOIT, José COLLADO, Brigitte GASSEAU, Frédéric GODET, Véronique LOUWAGIE, Béatrice METAYER, Joaquim PUEYO, Sylvie SERAIS, Stéphane TERRIER

**ETAIENT ABSENTS** : Jérôme NURY

**PROCURATION(S)** : Béatrice GUYOT à José COLLADO, Frédéric LEVEILLE à Brigitte GASSEAU,

**NE PRENAIENT PAS PART AU VOTE** :

**NOMBRE ABSTENTIONS** : 0

## SEANCE DU 08 JUILLET 2022

### ACQUISITIONS FONCIERES - COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LE PROJET DE DEVIATION DE DOMFRONT

La Commission Permanente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la Présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la Commission permanente,

Vu la délibération n° 2.038 du Conseil départemental du 10 décembre 2021 relative au vote du budget primitif 2022 portant sur le programme réseau routier,

Vu la délibération n° 2.015 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relative au vote du budget supplémentaire 2022 – programme réseau routier,

Considérant l'opportunité d'acquérir des parcelles sur les Communes d'Ecouves et de Ménil-Erreux,

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'acquisition par le Département d'un ensemble foncier de 74ha 25a 49ca situé sur les Communes d'Ecouves et de Ménil-Erreux pour un prix de 510 893 € auquel s'ajouteront les frais d'acquisition pour environ 36 500 € et de prélever les dépenses envisageables sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, l'acte qui sera reçu par notaire.

Vote à l'unanimité

Fait à Alençon, le 08 JUILLET 2022

pour être porté au registre  
des délibérations

Le Président du Conseil départemental  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

La Directrice  
des Affaires juridiques  
et des Assemblées



Cécile PERTHUIS-ROBINEAU